

Plan Local d'Urbanisme

ESMANS

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 28 janvier 2004	prescrite le : 27 avril 2015
arrêtée le : 18 juillet 2007	arrêtée le : 22 juillet 2019
approuvée le : 27 février 2008	approuvée le : 26 février 2020
modifiée le : 17 juin 2011 28 mars 2013	modifiée les :
révision allégée le : 14 octobre 2015	révision allégée le :
modification simplifiée le : 22 juin 2016	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.

ANNEXE SANITAIRE ASSAINISSEMENT NOTICE

agence d'aménagement et d'urbanisme



Idéal entreprises, rue Mouchart 77250 HOUILLIES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
26 février 2020

COMMUNE D'ESMANS
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : la commune d'Esmans fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) ; ex Communauté de Communes des 2 Fleuves (CC2F), qui est dotée de la compétence assainissement.

Cela consiste à collecter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales produites dans la commune et aussi à contrôler les installations d'assainissement autonome.

Mode d'exploitation : la Communauté de Communes du Pays de Montereau a confié à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR), l'affermage des réseaux d'assainissement.

B - Population :

Population actuelle : 901 habitants (en 2014)
Population future : 1 050 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : 263 m3/jour (sur une base de 250 l / habitant / jour).

Population légale 2016 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2019.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
905	9	914

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

A - Ouvrage de traitement collectif

• Historique

La STEP de la Grande-Paroisse a été initialement mise en service dans les années 1960. Devenue obsolète, la CC a décidé de construire une nouvelle station performante et réglementaire. La nouvelle station d'épuration de la Grande-Paroisse a été inaugurée en avril 2011.

• Fonctionnement :

Cette unité moderne a été construite en lieu et place de l'ancienne station d'épuration de la Grande Paroisse. Elle traite tous les effluents principalement domestiques des communes de Cannes-Ecluse, d'Esmans, de la Grande-Paroisse, de Montereau-Fault-Yonne et de Varennes-sur-Seine. Son fonctionnement s'appuie sur une filière eau de type biologique et une filière boue par centrifugation. C'est la technologie SBR (Sequential Batch Reactor) qui a été mise en œuvre.

Les bâtiments des prétraitements sont couverts et désodorisés. Le traitement biologique est assuré dans un réacteur SBR. C'est un procédé de traitement biologique dit "discontinu" qui offre l'avantage de réaliser dans un même ouvrage les 3 étapes essentielles du traitement : l'élimination de la pollution carbonée, l'élimination de la pollution azotée et la décantation.

Le traitement des boues est assuré par une centrifugeuse afin d'obtenir une siccité de 20% (quantité de matières sèches). Les boues sont ensuite évacuées par bennes vers un centre de dépotage.

La station de la Grande-Paroisse a une capacité de 30 000 équivalents-habitants pour un volume journalier de 4 700 m3.

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
STEP Intercommunale de la Grande Paroisse	037721002000	32667		Boue activée moyenne charge	La Seine (Eau douce de surface)

Epurateur :

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	94 %	sans anomalie apparente			

B - Réseau :

Le système de collecte de la commune d'ESMANS est de type séparatif.

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0 unité	sans anomalie apparente			
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37 points	sans anomalie apparente			

C – Assainissement non collectif :

Sources : www.services.eaufrance.fr/donnees/service/153120/2015

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110 -	sans anomalie apparente			
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	25,9 %	sans anomalie apparente			

Nota Bene : les données des tableaux ci-avant concernent l'ensemble des communes de la CCPM.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Indicateurs du service – 2017

- Tarifs et abonnés

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D201.0	Nombre d'habitants desservis	36 671 hab	sans anomalie apparente			
D204.0	Prix TTC du service au m ³	2,78 €/m ³	sans anomalie apparente			

IV - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

- Mise en conformité des filières d'ANC existantes avec l'aide du SPANC.
- Rejets d'eaux usées au milieu naturel : les contrôles de branchement réalisés dans le cadre de la troisième phase, ont montré que 8 logements n'étaient pas conformes (persistance de fosse septique). Pour

rappel, les mises en conformité des anomalies situées sous domaine privé sont à la charge des propriétaires. Le rôle de police de branchement est détenu par le Maire.

3 - Gestion des eaux pluviales : Les mesures en continu ont montré que 4.100 m² étaient raccordées au réseau d'eaux usées séparatif. Les contrôles de branchement ont mis en évidence 2.600 m² (63 % du total mesuré). Les interventions en domaine privé nécessitent une démarche d'information, auprès des particuliers des conséquences des mauvais branchements (dysfonctionnement hydrauliques, surcoûts de fonctionnement...). La mise en conformité de ces anomalies (rejet d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées) est à la charge des particuliers.

4 - Poste de refoulement du château : une téléalarme devra être installée au droit du PR du Château.

Ce système permettra au chargé d'entretien d'intervenir immédiatement en cas de problème. D'autre part, le trop-plein du PR sera conservé, selon le souhait de la municipalité. En effet, il reste une sécurité en cas de dysfonctionnement du poste. A noter qu'il est équipé d'un clapet anti-retour, supprimant les risques d'introduction d'eaux claires vers le réseau.

5 - Rue de la Porte des Ormes : La présence de racines a été mise en évidence au niveau du n° 32 de la rue de la Porte des Ormes. Il est proposé d'inspecter la partie du tronçon E.U. suspectée d'être dégradée (linéaire de 75 ml).

Source : SDA, juillet 1999

- Renforcement (extension, le cas échéant) des canalisations en fonction des besoins.
Si nécessaire avec un régime de participations (Projet Urbain Partenarial, ou autre).

*

* *

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMMUNE D'ESMANS
échelle 1 / 15 000

